

FICHE INSCRIPTION SAISON 2026- 2027

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement

Coller votre
photo
récente ici

NOM d'usage :

NOM de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél domicile/portable :

☐ Homme ☐ Femme

Pour obtenir votre licence, écrire lisiblement et en
MAJUSCULE votre adresse mail :

@

La cotisation est annuelle et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement en dehors des situations expressément prévues au règlement intérieur

Cocher la formule retenue	Adulte	Jeune - NOUVEAU	
☐ Villemomblois	☐ 235,00 € ☐ 2x117,50 €* ☐ 2 x 78€ + 1 x 79€*	☐ 196,00 € ☐ 2 x 98 €* ☐ 2 x 66 € + 1 x 64 €*	Jeune : pour les 16-24 ans au 31/12/2026. Dont 31,00€ de licence <i>* Payable en 2 ou 3 fois si remise de chèques simultanée.</i> <i>A noter : L'engagement des dirigeants bénévoles permet de limiter le coût de la cotisation.</i>
☐ Non Villemomblois	☐ 250,00 € ☐ 2x125 €* ☐ 2 x 83 € + 1 x 84 €*	☐ 206,00 € ☐ 2 x 103 €* ☐ 2 x 69 € + 1 x 68 €*	
☐ Paiement par chèque(s) à l'ordre de GV BEL AIR		☐ Paiement par virement HELLOASSO	
Une assurance complémentaire facultative peut être souscrite « garantie IAC SPORT + » ☐ Je désire souscrire l'assurance complémentaire d'un montant de 15,57 € (Formulaire spécifique sur demande à remplir et à envoyer à la MAIF)			

Pour que votre dossier soit complet, avec cette fiche dûment renseignée vous devez fournir :

- ☐ Questionnaire Santé de Renouvellement de Licence Sportive (suivant décret paru au JORF n°0105 du 4 mai 2017)
- ☐ Autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ Le ou les chèques ou justificatif d'envoi du virement

Droit à l'image : si vous ne souhaitez pas être pris en photo ou filmé pendant les cours ou les activités proposées par l'Association, cochez la case ci-contre : ☐

☐ Je désire une attestation de paiement.

☐ En tant qu'adhérent(e), j'accepte et je respecte le règlement intérieur.

Date : / /

Signature :

Votre licence vous sera envoyée par mail directement par la Fédération.

L'accès aux séances est conditionné par la remise du dossier d'inscription complet lors du 2ème cours (si cours d'essai) ou au Forum des associations.

FICHE INSCRIPTION SAISON 2026- 2027

INFORMATIONS SUR L'ADHÉSION ET LA LICENCE A LA FÉDÉRATION FRANCAISE SPORT VITALITÉ

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- Pour le public majeur : le certificat médical n'est plus demandé. Le majeur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- Pour le public mineur : le certificat médical n'est plus demandé. Le mineur doit remettre une attestation confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur et à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFSV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « dpo@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles

Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFSV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).



L'accès aux séances est conditionné par la remise du dossier d'inscription complet lors du 2ème cours (si cours d'essai) ou au Forum des associations.